

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 juin 2026

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 juin 2026

2026 DFA 22 Approbation des comptes de gestion 2025 des états spéciaux d'arrondissement.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération, en date du 2 juin 2026, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui soumet les résultats généraux des comptes de gestion des arrondissements présentés par la direction régionale des finances publiques de l'Île-de-France et de Paris, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 ; ensemble lesdits comptes ;

Vu le compte administratif 2025 des états spéciaux d'arrondissement ;

Vu les délibérations 2024 DFA 52 adoptant le budget primitif 2025 des états spéciaux d'arrondissement, 2025 DFA 18 modifiant le montant des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement et 2025 DFA 42 adoptant le budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Madame Johanne KOUASSI au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère

Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 2025 et sauf le règlement et l'apurement par la chambre régionale des comptes d'Île-de-France, admet, conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, le compte en deniers de Monsieur le directeur régional des finances publiques de l'Île-de-France et de Paris par intérim, tel qu'il est présenté à la clôture de la gestion 2025 pour les opérations concernant les états spéciaux des arrondissements.

Adjoint au Maire de Paris,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maxime des Gavets', with a stylized flourish at the end.

Maxime des GAVETS